

L'AMI DU LECTEUR

JOURNAL LITTÉRAIRE MENSUEL

ABONNEMENT :

Douze mois 25 cts.
Un numéro 3 cts.

Pour tout ce qui concerne la rédaction et l'administration s'adresser à

LA CIE DE L'AMI DU LECTEUR,
No 2 Maple Avenue,
Montréal.

Téléphone Main 187.

MONTRÉAL, 15 JANVIER 1900.

CHRONIQUE

Un mot d'abord sur une institution qui fait si souvent l'objet des discussions publiques : les loteries.

Les Grecs ne connurent pas la loterie. Chez les Romains, elle ne fut guère en usage que pour des distributions que certains empereurs faisaient au populaire.

Le nom de *loterie* est moderne, il dérive du mot hollandais *lot*, qui signifie *sort* ; en allemand *losz*. Les premières loteries furent introduites en France au commencement du seizième siècle. On les nommait *blanches*, du mot italien *bianca*, soit à cause des billets blancs ou non gagnants qui y sont en plus grand nombre, soit parce que, en Italie, où elles étaient d'usage bien antérieurement, il était coutume de dire lorsqu'on tirait les boules blanches, de dire à haute voix *bianca* (blanche).

Ce jeu ne fut d'abord exercé que comme une espèce de commerce, par des marchands ou d'autres particuliers, qui cherchaient à se défaire de leurs marchandises ou de quelque objet particulier, et à en tirer le prix, en créant un appât aux gens qui voulaient bien risquer de les obtenir, par la voie du sort, ou d'y perdre leur mise (c'est ce qui se fait encore journellement, sans publicité aucune). L'autorité publique n'y avait aucune part.

En 1656, des lettres patentes autorisèrent l'établissement d'une loterie proposée par l'italien Tonti (qui a donné son nom aux *tontines*) et dont le produit était destiné à la construction d'un pont de pierres entre le Louvre et le faubourg Saint-Germain. Ce projet n'eut pas de suite.

La première loterie royale tirée en France, le fut pour ainsi dire à l'improviste, dans un moment d'enthousiasme occasionné par le mariage de Louis XIV et la publication des fêtes de la paix.

Le Parlement qui, depuis quelques années, s'opposait avec force à l'établissement de ces jeux, voulut bien permettre celui-ci par exception.

Enfin une grande loterie de dix millions de livres fut ouverte à l'Hôtel de Ville de Paris, en 1700, et depuis ce temps, le tirage des loteries royales dura régulièrement jusqu'aux premières années du règne de Louis-Philippe, où elles furent supprimées.

* * *

Plusieurs lecteurs, qui, en ces derniers temps, ont entendu certains alarmistes parler du *Boycottage* de la grande ex-

position de 1900, ont dû se demander l'origine et la signification exacte de ce terme, qu'ils ne trouvent pas dans les dictionnaires, et dont ils ne comprennent pas la composition étymologique. Il leur semblerait avoir pour éléments les deux vocables anglais : *Boy* (garçon, enfant), et *cottage* (maison de campagne), et, par conséquent, n'offrirait aucun sens acceptable.

La formation de ce mot repose, non sur une combinaison lexicographique, mais sur un fait purement historique. Il a pris naissance après la création, en Irlande, de la Ligne dite *agraire*. Il signifie : mise en interdit des propriétaires, des *middlemen* (locataires principaux) ou des fermiers ne se conformant pas aux injonctions de cette ligne, destinée à sauvegarder les intérêts généraux des fermiers irlandais.

Or le premier qui eut à subir les rigueurs extrêmes de la ligne agraire fut le capitaine *Boycott*, qui était *middleman* du grand propriétaire foncier, lord Eren.

« Le capitaine *Boycott*, dit M. Ed. Horvé, dans son livre : *La Crise irlandaise*, fut mis en quarantaine par la ligne, qui défendit, sous peine de mort, à tout Irlandais, non seulement de travailler pour lui, mais de lui fournir des vivres et de lui prêter un secours quelconque. Pendant plusieurs semaines, il vécut seul dans sa ferme, ne trouvant plus ni serviteurs, ni ouvriers, ni laboureurs, ne pouvant rien acheter, même à prix d'or. S'il n'avait pas eu des provisions, il serait littéralement mort de faim. Il craignait, en outre, à chaque instant, une attaque à main armée. Comme c'était un homme très énergique, il avait pris ses dispositions pour soutenir un siège. Enfin il dut quitter la place. Il sortit de sa ferme, sous la protection de la police, et partit pour l'Angleterre.

« Son nom est resté attaché au système d'intimidation employé pour la première fois contre lui, et pratiqué ensuite contre beaucoup d'autres. Depuis lors, la mise en quarantaine d'un propriétaire ou d'un fermier s'appelle le *boycottage*, et quant à l'homme mis en quarantaine, comme le fut le capitaine *Boycott*, on dit qu'il est *boycotté* ».

Par analogie donc,—si tant est que la menace de quelques intrigues partielles puisse mériter l'attention,—le *boycottage* de l'Exposition signifierait une vaste entente d'abstentions, ayant pour but de priver le grand concours international de participants et de visiteurs. Il va de soi qu'après avoir compris la portée du mot, la France sera naturellement préservée de connaître la chose par l'ensemble des justes et loyales sympathies qui, dans le concert du monde civilisé, constitue le traditionnel privilège de ce pays.

* * *

Henri IV et le nombre 14.—Henri IV est né le 14 décembre, 14 siècles, 14 décades et 14 ans après Jésus-Christ. Il est mort le 14 mai. Son nom est composé de 14 lettres (Henri de Bourbon). Il a vécu 14 fois 14 ans, 4 fois 14 jours et 14 semaines. Il a été blessé par Châtel 14 jours après le 14 décembre, en l'année 1594. Il a gagné la bataille d'Ivry le 14 mars. Il a été assassiné le 14 mai, 14 siècles et 14 olympiades après l'incarnation. Ravallac a été exécuté 14 jours après la mort du roi, dans l'année 1610, chiffre qui est divisible par 14. Et enfin le plus grand roi de la race de Henri IV fut le 14^e du nom de Louis.